



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/12/2022

Dossier complet le :

16/12/2022

N° d'enregistrement :

2022-1021 UD95

### 1. Intitulé du projet

Plateforme de valorisation de terre fertile/création de support de culture pour des aménagements paysagers sur la commune de Bruyères-sur-Oise (95). Le projet a pour objet la production et la fourniture de substrats de plantation à partir de matériaux de déconstruction et de matière organique bruts.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HOLMA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

CAUCHI Christophe Directeur Général

RCS / SIRET

8 8 9 5 0 8 6 9 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 <sup>a</sup>	Rubriques ICPE 2170, 2515, 2517, 2714 et 2716

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plateforme de valorisation de terre fertile/création de support de culture pour des aménagements paysagers. Le projet a pour objet la production et la fourniture de substrats de plantation à partir de matériaux de déconstruction et de matière organique (composts maturés) dans le cadre du projet d'aménagement paysagers et écologiques du Village des Athlètes à Saint Ouen-sur-Seine et Saint-Denis en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les travaux seront réalisés sur la plateforme dédiée à la prestation, sur le Port HAROPA de Bruyères-sur-Oise où sont stockés les matériaux concassés issus de la déconstruction. Le projet nécessite la préparation de la plateforme pour optimisation des surfaces, la gestion de la plateforme, la reprise des graves recyclés issus du concassage de matériaux de déconstruction, la fourniture et mise en œuvre de matériaux inertes complémentaires, de composts maturés et de BRF. La traçabilité de l'ensemble des matériaux et des andains, de l'assemblage des différents éléments constitutifs du sol et du chargement des substrats et béton concassé sera assurée.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs liés à la production et la fourniture de substrats de plantation sont donc de :

- Limiter les imports et les exports de terres végétales issues notamment du décapage de zones agricoles;
- Mettre en place les moyens permettant de réemployer in situ les matériaux (déblais et déchets du BTP) dans un but à la fois écologique et économique
- Limiter l'impact environnemental des travaux d'aménagements ( Village des Jeux Olympiques ) tout en assurant la mutation du site.

L'objectif annexe de ces travaux de reconstitution de sol est de mettre en place une réflexion et des actions innovantes en matière de gestion et de réhabilitation des milieux, et encourager le développement d'un laboratoire de la matière organique visant à définir et expérimenter des méthodes d'amélioration des sols urbains et de restauration des sols inertes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La plateforme sera aménagée afin notamment de permettre une bonne gestion des eaux pluviales, des stocks de matériaux et/ou produits / déchets inertes entrants et des andains de Technosols. Après débroussaillage, les différentes surfaces de la plateforme seront optimisées et délimitées par un barriérage de chantier (clôture mobile de chantier type Eco T4 SE Vite-Clos) et une signalétique adaptée.

Une base vie conforme à la réglementation et favorable aux économies d'énergie sera mise en place : elle sera mobile de type VAC et comprendra un réfectoire 6 places, sanitaire, vestiaires, douche et panneau solaire.

Sur la plateforme seront également prévus des dispositifs pour maîtriser les impacts environnementaux. Quelques exemples :

Bac de rétention (stockage des produits dangereux à l'abri des intempéries)

Benne de tri de déchets (l'enlèvement des déchets de produits dangereux et d'hydrocarbures sera confié à des structures agréées).

Equipement de nettoyage (balayeuse, ...)

Installation de traitement des eaux

Kit anti-pollution

Une aire étanche reliée à un décanteur et à un séparateur d'hydrocarbures sera réalisée. Le lavage des engins ou du matériel s'effectue dessus. Les engins ravitailleurs sont placés sur l'aire étanche et la cuve servant éventuellement au ravitaillement est équipée d'un bac de rétention.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les plans de circulation seront préétablis pour l'approvisionnement et l'évacuation des matériaux, déchets et déblais, et seront mis à jour pendant toute la durée de l'opération. Les accès et les itinéraires autorisés seront balisés. Ces plans de circulation seront optimisés pour minimiser les émissions de polluants. Le transport des matériaux sera réalisé par des camions bâchés et le stockage des matériaux se fera sur une zone dédiée. L'alimentation des entrants, notamment des déblais de terres inertes pourra se faire par transport fluvial. La propreté de la plateforme, des accès et des avoisinants sera maintenue : intervention balayeuse si besoin, tri des déchets, réactivité face aux dégradations/salissures de voiries... La maintenance et l'entretien de l'ensemble des clôtures et barriérages de la plateforme seront assurées. Les engins présents sur la plateforme ainsi que la solution de pesage, de traçabilité et gestion des flux sont adaptés au chargement sur la plateforme de Bruyères sur Oise. Un contrôle de traçabilité sera effectué pour tous les matériaux entrants et tout lot de matériaux complémentaires entrant sur la plateforme fera l'objet d'une procédure d'acceptation préalable qui permettra de vérifier l'admissibilité d'un lot au droit de l'installation. Les matériaux de déconstruction seront valorisés en support de végétation. Un prétraitement adapté pourra être réalisé en fonction des matériaux sources, afin de répondre aux objectifs visés (broyage, concassage, criblage, ressuyage, etc.). L'outil de pesage, de traçabilité et de gestion des flux permettra d'établir en temps réel un rapport de suivi compilant l'intégralité des éléments de suivi et de traçabilité des flux des matériaux couplé au suivi volumétrique de chacun des andains de substrats constitués.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la plateforme y compris les accès et connexes	24 140m <sup>2</sup>
Transit de graves recyclées issues de béton	40 000 tonnes
Transit de déblais inertes	50 000 tonnes
Installation de broyage, concassage, criblage	350 KW

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

CHEMIN DU JACLORET 95820  
BRUYERES SUR OISE; BRUYERES  
SUR OISE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 2 0 ' 5 4 " E. Lat. 4 9 ° 0 8 ' 5 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR et PPRN Risque Inondation Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1,1km Site Natura 2000 Directive oiseaux Nom: Forêts Picardes: massif des 3 forêts et bois du rois Identifiant: FR2212005
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du fait de son activité, permettra de recevoir, stocker temporairement, recycler des matériaux de déconstruction et des déblais inertes. Le site est donc excédentaire en matériaux de ce point de vue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cartographie URBAN-ECO. Cf Plan Abord Projet NATURA 2000 (en Annexes).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cartographie URBAN-ECO. Cf Plan Abord Projet NATURA 2000 (en Annexes).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque d'inondation de l'Oise.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transports Fluviaux et/ou routiers des matériaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruits relatives à l'exploitation du site seront essentiellement générées par la circulation des engins: rotations des véhicules sur le site, déchargements, chargements des matériaux par des engins de chantier.  Le projet prévoit la mise en place d'une plateforme de valorisation utilisant de manière temporaire et sur du courte durée un dispositif de concassage et/ou criblage qui pourront être à l'origine de nuisances sonores.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses concernent les éclairages des engins de chantier. Présence limitrophe de la centrale à enrobés EVO dont la plateforme est éclairée.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pollution de l'air liée à l'activité du site pourra essentiellement être due à la dissémination de poussières. La circulation des camions et les opérations d'entreposage, manipulation ou transvasement des matériaux génèrent des envols de poussières. Le broyage et le criblage pourra également être à l'origine de ces émissions de poussières. Rejet de fumées issues des moteurs (engins de chantier, camions, concasseur)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets est limitée aux déchets du personnel et aux déchets d'entretien courant des engins qui seront évacués vers des filières spécialisées. •Bombes et aérosols usagés et Déchets souillés Absorbants de pollution; •DIB : Emballages plastiques, bois, géotextile, carton, papier, verre, rubalise... ; • Ordures ménagères ; • Ferrailles;

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Le projet s'inscrit dans la poursuite d'un pilote déjà réalisé lors duquel l'ensemble des opérations de production de support de culture n'ont présentés aucun impact et risque ni pour l'environnement, ni pour la santé humaine.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



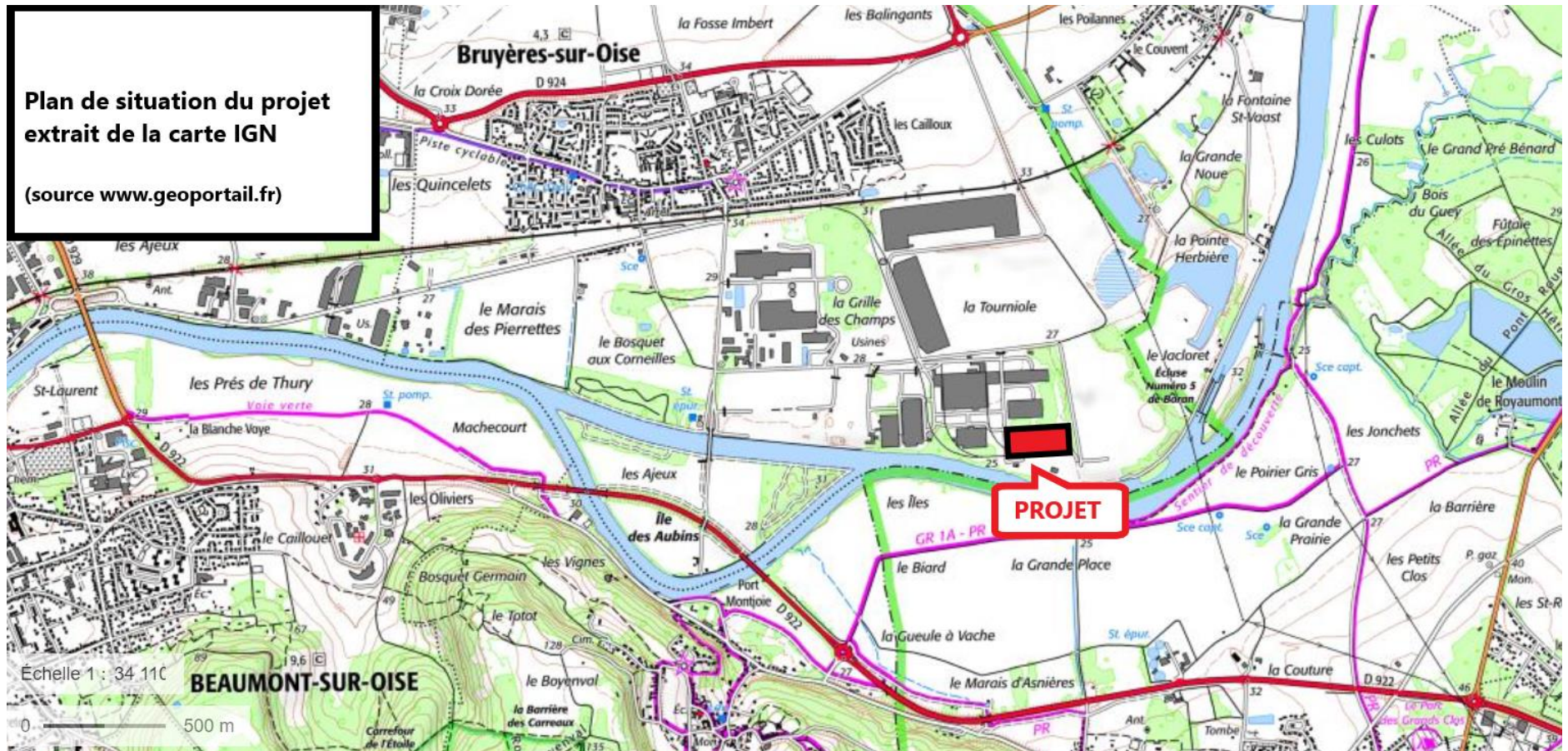
Fait à

le,

Signature

Téledéclaré le 16/12/2022

## Plan de situation du projet extrait de la carte IGN





## Photographies de la zone d'implantation



Photo 1 : Vue de la zone à l'Est – 20 septembre 2022







Photo 2 : vue de la zone à l'Ouest – 20 septembre 2022





Localisation des prises de vue

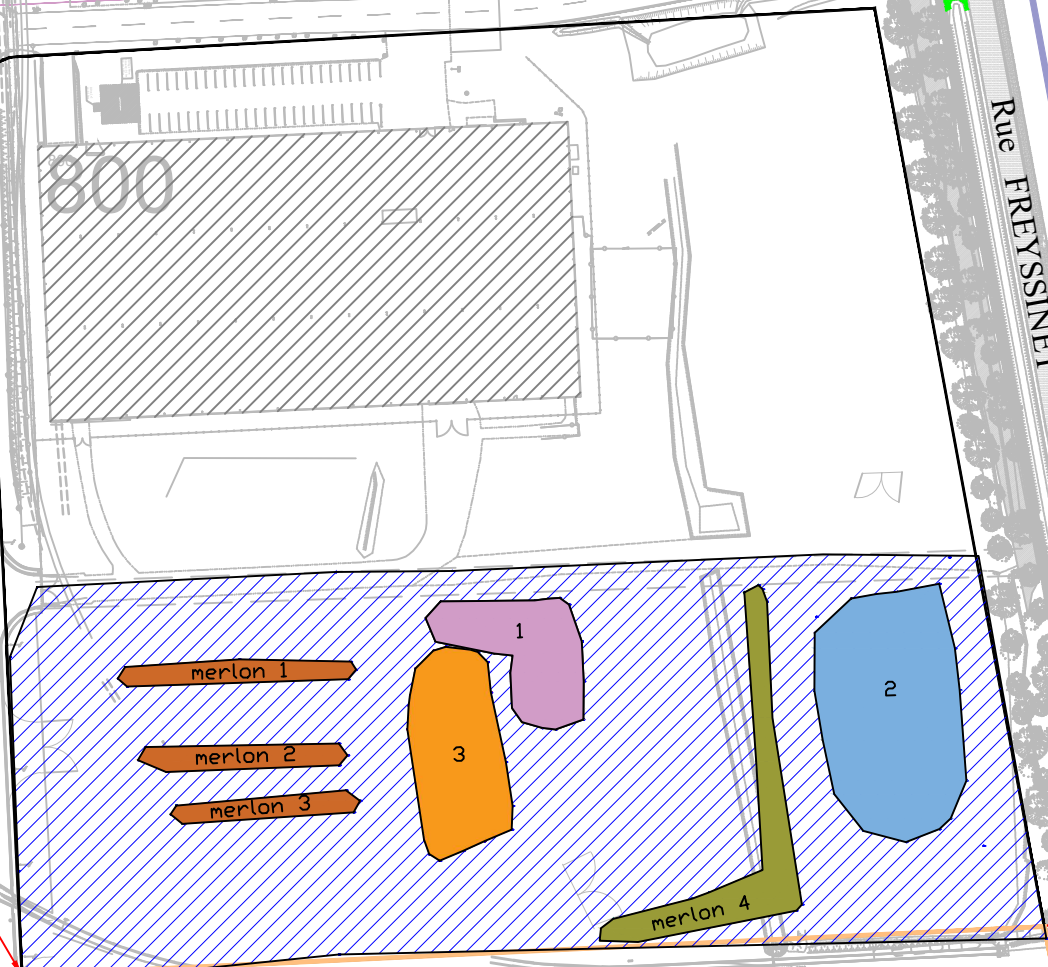


-  24 140m<sup>2</sup> - Surface totale SOLIDEO
-  Béton concassé 1 - 1100m<sup>2</sup> - 2000m<sup>3</sup> - ht maxi 4,5m
-  Béton concassé 2 - 2200m<sup>2</sup> - 10000m<sup>3</sup> - ht maxi 12,2m
-  Béton concassé 3 - 1200m<sup>2</sup> - 7000m<sup>3</sup> - ht maxi 6m
  
- Merlon 1 - 400m<sup>2</sup> - 270m<sup>3</sup> - ht maxi 1,5m
- Merlon 2 - 360m<sup>2</sup> - 180m<sup>3</sup> - ht maxi 1,7m
- Merlon 3 - 300m<sup>2</sup> - 210m<sup>3</sup> - ht maxi 1,9m
- Merlon 4 - 1000m<sup>2</sup> - 1500m<sup>3</sup> - ht maxi 1,5m

**Corridor  
Biologique**

Rue de la BATELLERIE

Rue FREYSSINET

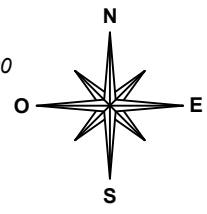


600767.27  
160732.48

601037.82  
160745.65




PORT DE BRUYERES SUR OISE -  
ZONE AMONT

échelle : 1 / 2000







Estacade

**Légende :**

-  Limite du domaine HAROPA Ports de Paris
-  Voies ferrées HAROPA Ports de Paris existantes
-  Surface totale SOLIDEO : 24 140 m<sup>2</sup>

Quai à usages partagés

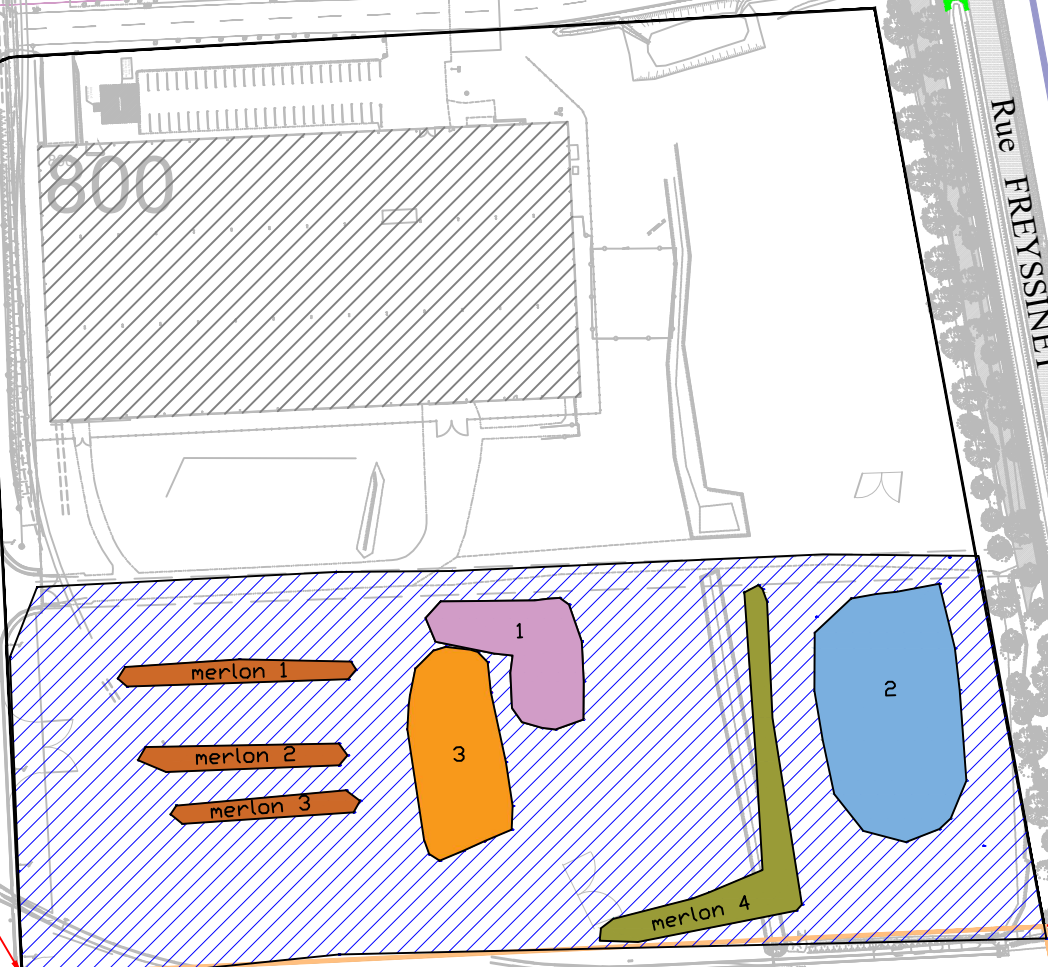
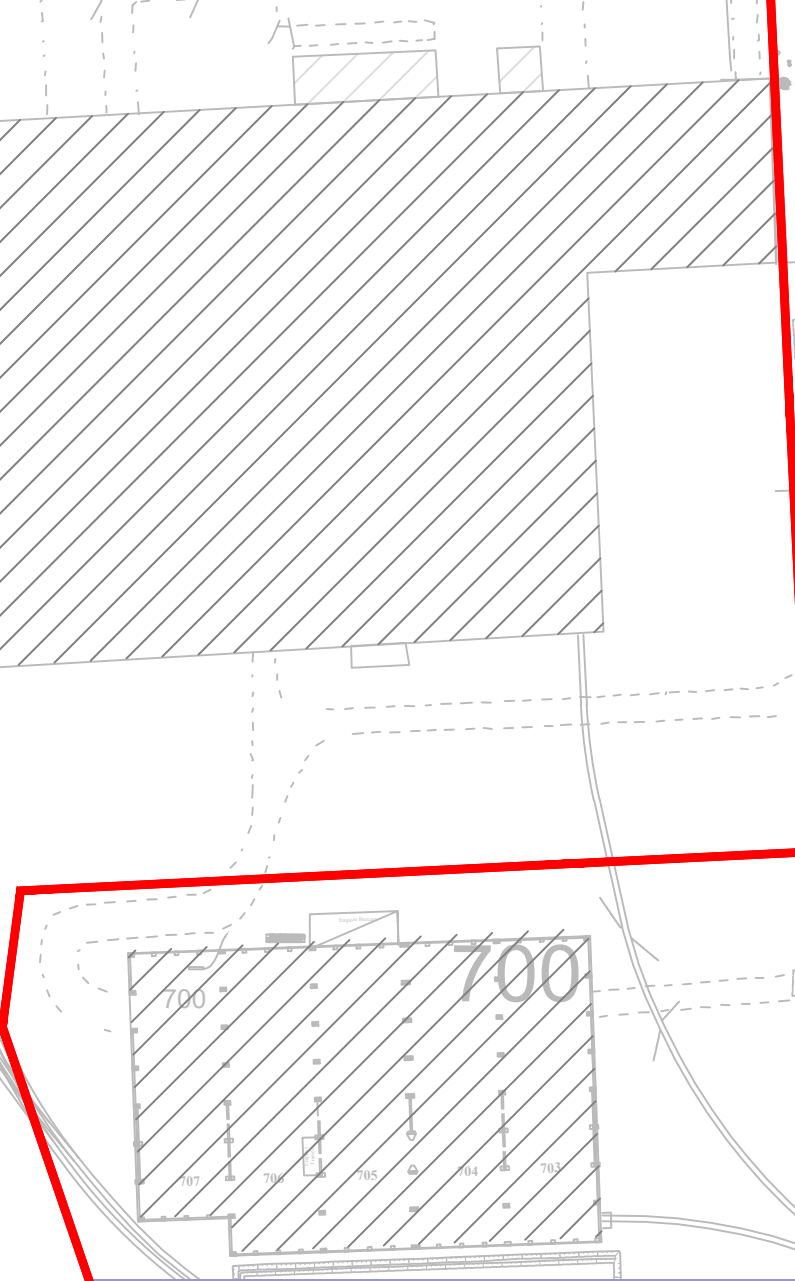
← L' Oise

-  24 140m<sup>2</sup> - Surface totale SOLIDEO
-  Béton concassé 1 - 1100m<sup>2</sup> - 2000m<sup>3</sup> - ht maxi 4,5m
-  Béton concassé 2 - 2200m<sup>2</sup> - 10000m<sup>3</sup> - ht maxi 12,2m
-  Béton concassé 3 - 1200m<sup>2</sup> - 7000m<sup>3</sup> - ht maxi 6m
  
- Merlon 1 - 400m<sup>2</sup> - 270m<sup>3</sup> - ht maxi 1,5m
- Merlon 2 - 360m<sup>2</sup> - 180m<sup>3</sup> - ht maxi 1,7m
- Merlon 3 - 300m<sup>2</sup> - 210m<sup>3</sup> - ht maxi 1,9m
- Merlon 4 - 1000m<sup>2</sup> - 1500m<sup>3</sup> - ht maxi 1,5m

**Corridor  
Biologique**

Rue de la BATELLERIE

Rue FREYSSINET

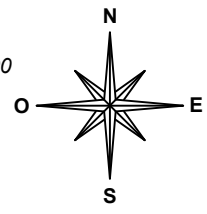


600767.27  
160732.48

601037.82  
160745.65




PORT DE BRUYERES SUR OISE -  
ZONE AMONT

échelle : 1 / 2000



Estacade

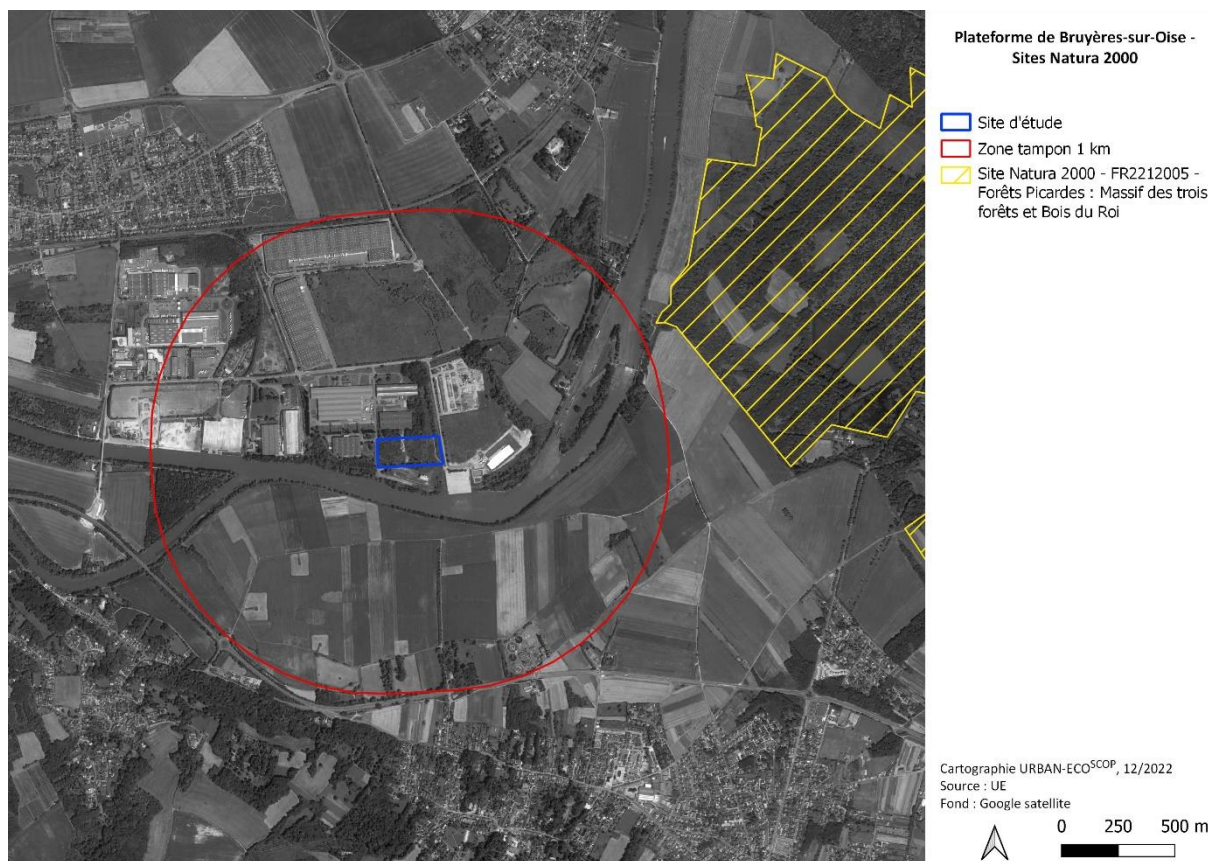
**Légende :**

-  Limite du domaine HAROPA Ports de Paris
-  Voies ferrées HAROPA Ports de Paris existantes
-  Surface totale SOLIDEO : 24 140 m<sup>2</sup>

Quai à usages partagés

← L' Oise





Le site Natura 2000 FR2212005 – Forêts Picardes : Massif des trois forêts et Bois du Roi, s'étend sur 32 communes de l'Oise, 3 communes du Val-d'Oise et concerne un vaste complexe forestier réunissant plusieurs entités des forêts d'Halatte, de Chantilly, d'Ermenonville et bois du Roi. Le site est remarquable par sa diversité d'habitats forestiers, intraforestiers et péristoriques (étangs, landes, pelouses acidophiles, prairies humides) sur des substrats majoritairement sableux. Parmi les nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques (nombreux taxons remarquables) qui ont justifié le classement en zone de protection spéciale, on note principalement l'avifaune forestière (rapaces, Pics noir et mar) ainsi qu'une importante population d'Engoulevent d'Europe liée aux landes et boisements clairs.

12 espèces d'oiseaux sont concernées :

- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) ;
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Grue cendrée (*Grus grus*).